



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Monsieur PELFRÈNE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 067 – ABATTAGE DE 2 ARBRES ET ROGNAGE DE SOUCHES AU PARC DES TULIPIERS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que 2 arbres du parc des Tulipiers sont en très mauvais état et qu'ils nécessitent d'être abattus compte tenu de leur dangerosité pour le mur qui vient d'être refait.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter un devis pour 792 euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- AUTORISER l'abattage de 2 arbres et le rognage des souches au parc des Tulipiers pour 792 euros TTC ;
- INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 21 article 2128 du budget communal de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- D'AUTORISER l'abattage de 2 arbres et le rognage des souches au parc des Tulipiers pour 792 euros TTC ;
- D'INSCRIRE la dépense correspondante au chapitre 21 article 2128 du budget communal de l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

